

FICHE À CONSERVER

Votre plan communal de sauvegarde.

Votre commune est partenaire du GSCF : la réserve opérationnelle fait partie des moyens qu'elle peut mobiliser. Insérez la fiche ci-dessous dans l'annexe « moyens complémentaires mobilisables » de votre plan communal de sauvegarde (ou de votre plan intercommunal) et joignez-y le listing de la réserve. L'information reste ainsi disponible pour toute personne qui tient le poste de commandement communal, et le partenariat survit aux changements d'équipe municipale.

FICHE À CONSERVER DANS VOTRE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	
Moyens complémentaires mobilisables	
Organisme	Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF). ONG de sapeurs-pompiers humanitaires, association loi 1901
Nature du moyen	Réserve de matériel de soutien : nettoyage, épuisement, déblai, énergie, bâchage, protection individuelle, hébergement d'urgence
Cadre juridique	Convention de partenariat signée le n°
Comment solliciter	Téléphone 24/7 : 03 67 75 05 50 · urgence@pompiers-gscf.org · formulaire de l'annexe A
Délai indicatif	24 à 48 h après validation de la demande par le GSCF
Remise du matériel	Assurée par le personnel du GSCF, en accord avec l'autorité compétente
Limites à connaître	Sous réserve de disponibilité du matériel. Le GSCF peut refuser une sollicitation. Ne se substitue ni aux moyens du SDIS ni à ceux de la commune.
Correspondant communal	Nom Fonction Tél. 24/7
Lieu de déchargement	 (à pré-identifier par la commune)
Fiche mise à jour le	

Fiche librement reproductible · À joindre à votre PCS avec le listing de la réserve · Réservée aux communes partenaires du GSCF